



## COMMUNIQUE

Depuis quelques temps, relayant des publications dont la crédibilité reste à prouver, les réseaux sociaux répandent des informations alarmantes sur la société SATRAM SA et ses dirigeants.

Prises à la lettre, ces informations seraient de nature à porter un grave discrédit sur la personne morale elle-même, les organes sociaux et les personnes qui la dirigent; toute chose qui ne manquera, si l'on n'y prend garde, d'éclabousser la confiance que l'Etat, les Hautes Autorités, les Institutions de la République, les Partenaires sociaux, ses Clients et ses Employés lui témoignent jusqu'à ce jour, outre la fracture qu'elles pourraient engendrer dans la cohésion des familles des actionnaires dont les membres sont exposés.

Aussi, pour mettre fin à cette campagne de dénigrement et informer autrement l'ensemble des parties intéressées citées plus haut, les ayants-droits de feu **ALJ Ahmed** et de feu **JAKHOUKH Lahcen**, co-fondateurs de la société SATRAM SA, société de droit gabonais, tiennent à les rassurer sur leur détermination à maintenir et à perpétuer l'œuvre quarantenaire de leurs parents défunts avec la même responsabilité, la même solidarité et la même disponibilité, malgré le contexte économique difficile du moment.

Aussi, tiennent-elles à faire la mise au point suivante :

1. Les sociétés EGCA SA et SATRAM SA existent distinctement et ne sont pas constituées en groupe ;
2. La totalité du capital de EGCA SA est détenue à parité et exclusivement par les familles ALJ et JAKHOUKH ;
3. Le capital de SATRAM SA est entièrement détenu par la société EGCA SA, la famille JAKHOUKH et la famille ALJ ;
4. Les familles JAKHOUKH et ALJ, uniques détentrices du capital de SATRAM SA, n'ont décelé aucune braderie des biens de leur société ni initié aucune action à l'encontre de Monsieur Mohamed Aït BEN ALI, son Directeur Général dont le mandat, toujours en cours, ne souffre d'aucun vice légal;
5. Elles prennent acte de l'interpellation de Monsieur Mohamed Aït BEN ALI dans le cadre d'une enquête judiciaire dont les motifs leur sont inconnus et attendent de connaître les suites de l'affaire ;
6. Afin d'assurer la continuité des activités des deux sociétés, de garantir le service à leurs clients et le respect de leurs engagements auprès des banques, organismes de crédit, assurances, fournisseurs et autres partenaires pendant la période d'indisponibilité du Directeur Général, les conseils d'administration de EGCA SA et SATRAM SA se sont réunis en urgence pour adopter les mesures idoines ;
7. D'avance, les sociétés EGCA SA et SATRAM SA déclinent toute responsabilité pouvant résulter de l'implication directe ou indirecte et à titre purement personnel de tout dirigeant en son sein dans des activités étrangères à leurs objets sociaux ;

Les familles ALJ et JAKHOUKH, solidaires, ne peuvent enfin passer sous silence l'abjecte propagande d'un certain "*légataire universel*" se désignant prétentieusement comme "*compagnon de route*" de feu JAKHOUKH Lahcen.

Aussi, sans nier la collaboration ponctuelles d'autres personnes qui se reconnaîtront dans cette aventure, doivent-elles rappeler à **tous**, au Gabon et par le monde, pris chacun comme un témoin vivant de la présence et de l'ambition commune de feu JAKHOUKH Lahcen et de feu ALJ Ahmed qu'à part ces deux là, il n'y aura eu d'autres compagnons que leurs bien aimés époux et pères défunts susnommés, dans la volonté de faire société ensemble.

Fortes de ce qui précède, elles s'en remettent à la protection de la loi, des Hautes Autorités Gabonaises et de l'ensemble des institutions et des associations garantes des droits de l'Homme, notamment les droits de la veuve et de l'orphelin, afin que la tentative manifeste de main basse orchestrée par ledit "*légataire universel*" ainsi que ses affidés, encore tapis dans l'ombre, ne puisse jamais prospérer !

Pour la Famille JAKHOUKH  
Badreddin JAKHOUKH.

Pour la famille ALJ  
ABDERRAHIM ALJ